

COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2018

Le quorum atteint, Mme Franjié, vice-présidente Formation, ouvre la séance à 14h33.

Point 1 : Informations générales et fonctionnement de la CFVU

Madame Franjié introduit la première séance de la CFVU de l'université de Lille en précisant les modalités de fonctionnement de l'instance. En sus des membres de la CFVU (élus et personnalités extérieures), participeront à la CFVU des invités permanents (dont les directions de composantes et les directions FTLV). D'autres personnes peuvent être invitées en fonction de l'ordre du jour. L'organisation de la CFVU est confiée à la Direction de la Scolarité, une plateforme sera utilisée pour le dépôt des documents (implantation en cours). Un relevé de décisions sera rédigé et transmis à l'issue de la CFVU et le compte-rendu sera proposé à l'approbation à la séance suivante. La CFVU se réunira à raison d'une séance par mois. Une trame des thèmes abordés lors des CFVU de l'année sera élaborée.

A la demande de l'assemblée, il est proposé que les ordres du jour mentionnent les points qui feront l'objet d'un vote.

Point 2 : Expérimentation PACES

En application de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, par dérogation aux dispositions de l'article L. 631-1 du code de l'éducation, des modalités particulières d'admission dans les études de santé ont été prévues par décret, à titre expérimental et pour une durée de six ans. Ce décret et son arrêté d'application fixent les conditions dans lesquelles peuvent être mises en place ces expérimentations. Dans ce cadre, une expérimentation est proposée, à partir de la rentrée 2018, dans les universités franciliennes et potentiellement à l'Université de Lille.

Monsieur Gosset, doyen de la Faculté de médecine, présente la proposition d'expérimentation pour l'université de Lille, qui a été votée par les conseils des trois composantes concernées de l'établissement. L'objectif de la réforme est double :

- permettre l'intégration des études de santé via la PACES en 1 an, en réduisant à une seule année le processus d'admission, que ce soit pour ceux qui échouent ou pour ceux qui réussissent. Il s'agit du projet « PACES 1 » qui se propose d'inclure dans cette voie principale les deux possibilités actuelles de concours en une seule année au lieu de deux, sans redoublement possible. Une seconde chance est laissée aux étudiants ayant échoué par cette voie via un retour par la voie alterne. Le principe de deux chances pour intégrer les études de médecine est de ce fait maintenu.

- offrir une alternative au recrutement au concours actuel de la PACES par une voie alterne pour une fraction du numerus clausus ; il s'agit d'admettre via un concours comportant une admissibilité sur dossier puis un oral d'admission des étudiants ayant validé une licence ou ayant acquis une équivalence par validation de 180 ECTS (ex. élèves de CPGE ayant acquis 180 ECTS).

Concrètement, le numérus clausus sera divisé entre la voie principale (70-95%) et la voie alterne (5-30%), le projet lillois visant la tranche haute, soit 30%.

La voie principale repose, comme c'est le cas actuellement, sur un concours qui comprend deux parties écrites. La seconde partie du concours sera complétée par un nouveau dispositif d'oral d'admission pour une partie du numerus clausus. A l'issue du premier semestre - tronc commun d'enseignements (30 ECTS), la première partie du concours permet un classement commun. Les 15 % des étudiants les moins bien classés sont obligatoirement réorientés. A l'issue du second semestre au cours duquel sont dispensées les branches optionnelles (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), des classements spécifiques sont organisés par filière. Pour chacune des filières, le numerus clausus de la voie principale est ventilé en deux parties selon la proportion 20 % - 80 %, variable en fonction de la filière. Les modalités pratiques de l'oral d'admission restent à établir.

Le projet voie alterne vise à sécuriser les parcours des étudiants de PACES 1 et à diversifier le public des étudiants de santé (aujourd'hui majoritairement issus de Bac S, mention très bien) de manière à améliorer la formation des médecins et des autres professionnels de la santé de demain. Il consiste à préempter une partie du numerus clausus pour un recrutement alternatif au concours. Il s'agit d'un recrutement par concours sur dossier (admissibilité) et oral (admission) sur une fraction (5 à 30 %) du numerus clausus. Les places éventuellement non utilisées par recrutement infructueux sont reversées, la même année, sur la voie principale.

Seront éligibles à cette voie alterne les étudiants ayant validé directement une licence ou ayant validé 180 ECTS et obtenu l'équivalence de la licence sous réserve d'un pré-requis. Des modules complémentaires devront être validés, pour certains candidats n'ayant pas les pré-requis préalablement à l'inscription au concours de la voie alterne. Par exemple, la validation d'un module d'anatomie est exigée préalablement au concours des étudiants issus d'une licence de biologie souhaitant s'engager en filière médecine.

M. Deramecourt, assesseur en charge de la pédagogie de la Faculté de médecine, dresse un état des lieux sur les doubléments en PACES, l'analyse de ces statistiques ayant fondé l'idée de supprimer la possibilité de doublément en première année. La réforme favorisera l'accès des primo-arrivants et évitera les choix de spécialités par défaut.

Le débat sur la réforme porte principalement sur une demande de précisions sur les filières qui seront impactées par la réforme, sur les passerelles (vers quelles filières et à et quelle échéance), sur les modalités de l'épreuve orale (oral pour tous ou pour une tranche d'étudiants), sur les mesures mises en place pour préparer les étudiants à l'oral (tutorat) et sur les dispositions de l'année de transition.

Mme Franjic précise qu'un double chantier devra être mené au niveau de l'établissement : d'une part, un travail est nécessaire sur l'information et l'orientation des jeunes pour éviter que le choix de la PACES se fasse par défaut et sans connaissance de cause, du fait de représentations sociales notamment, sans tenir compte du projet, du profil et des compétences de l'étudiant. Le SUAIO va se mobiliser sur ce chantier. D'autre part, le travail sur la voie alterne sera mené de manière concomitante avec l'élaboration de l'offre de formation 2020-2024 de manière à identifier les formations « privilégiées » vers lesquelles les candidats (lycéens et étudiants) intéressés par les études dans le domaine de la santé s'orientent (après ou au lieu d'une PACES). Une étude de cohorte faite par l'Observatoire de Lille DS et analysée par l'Observatoire de l'Université de Lille (ODiF) permettra d'avoir des données objectivées à ce sujet. Dans ces filières, un travail étroit mené avec les équipes pédagogiques permettrait de proposer par exemple des « mineures ou options santé » dans certaines licences ou formations de 1^{er} cycle (ex. SV, SVT, Polytech, Sciences pour la santé, Sciences sanitaires et sociales, Psychologie, Sciences du langage, etc.). Pour les candidats issus de formations dont le projet n'est pas lié aux filières de santé, des modules hors maquette (par exemple, sous format de certificats universitaires) pourraient leur permettre de préparer les pré-requis. De même, ce projet a vocation à s'intégrer dans la réponse en cours à l'appel à projets NCU.

M. Gosset précise qu'une réflexion sera menée sur les différents éléments liés à la réforme, aux modalités du concours (sur la possibilité par exemple de faire plusieurs oraux pour la tranche qui ne serait pas loin du numérus clausus au lieu de faire un seul oral mal préparé pour tous les étudiants) et au programme d'études.

Certains élus mettent également en avant le risque de stress accru pour les étudiants (du fait de la non possibilité de doublement) et de donner une plus grande place aux officines privées de préparation à la PACES.

Suite au débat et sur proposition d'élus étudiants de décaler la réforme d'une année pour mieux la préparer, le principe de l'entrée dans l'expérimentation à la rentrée 2019 est soumis au vote.

- **Mise en œuvre de l'expérimentation à compter de la rentrée 2019 (adoptée)**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (32 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
19	6	7

Point 3 : Admission en premier cycle : capacités d'accueil, attendus locaux, pièces et éléments d'évaluation des dossiers de candidature

Mme Franjié présente les éléments du Plan étudiants et du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante (ORE) incluant les nouvelles modalités d'admission dans le 1^{er} cycle ainsi que les étapes de sa mise en œuvre à l'Université de Lille.

Mme Franjié pointe d'entrée de jeu la difficulté de mener cette réforme dans un calendrier très contraint et dans un contexte marqué par une incertitude juridique compte tenu du fait que la loi n'est pas encore votée et que des amendements au projet sont encore possibles. Toutefois, l'ouverture de Parcoursup aux vœux des élèves étant annoncées au 22 janvier, il était impératif, pour le bien des jeunes, que les formations de l'Université de Lille y soit affichées avec les informations nécessaires.

Etant donné ces éléments, la mise en œuvre de la réforme se fait en trois temps :

- Définition des éléments nécessaires au paramétrage de la plateforme nationale d'admission (Parcoursup) (novembre 2017-janvier 2018) : les capacités d'accueil (CAL) des parcours ou portails de L1 ; les caractéristiques des formations (incluant les taux de réussite et les taux d'insertion) ; les attendus locaux de chaque formation ainsi que les éléments pris en compte et les pièces demandées pour les évaluer.
- Mise en place des modalités d'étude des dossiers de candidature (février-mars 2018)
- Mise en place des parcours adaptés (février-avril 2018)

Pour ce qui concerne les capacités d'accueil, il est proposé de retenir comme principe de les maintenir au niveau de 2017 de manière à accueillir le même nombre de candidats que l'année dernière. Cette proposition découle aussi du dialogue de gestion avec le rectorat, qui ne souhaite pas de diminution des capacités d'accueil, d'autant que 2000 bacheliers de plus sont attendus dans l'académie de Lille (dont +800 titulaires d'un Bac S, +800 d'un bac ES et +800 d'un bac technologique). Il est donc proposé de reconduire les capacités d'accueil qui étaient déjà calibrées sur le nombre de candidats admis et de calibrer les capacités d'accueil « théoriques » sur celui-ci. Une réflexion est par ailleurs menée sur les filières sous tension (à savoir celles dont les capacités d'accueil permettent à peine d'accueillir les vœux 1 absolus et potentiellement les vœux 1 relatifs). Cela concerne, au sein de l'Université de Lille une douzaine de filières, à savoir le portail SESI et les licences Sciences de la vie (SV), Droit, AES, Science politique, Economie-

Gestion, Psychologie, Sciences du langage, Sciences de l'éducation, LLCER Anglais, LEA Anglais-Espagnol et STAPS). Les filières de DUT suivantes sont aussi en tension : Chimie, génie biologie, informatique, GEA et Carrières sociales. Pour ces filières, un dialogue interne aux trois établissements a permis d'aboutir à une proposition d'augmentation d'un groupe allant de 20 à 40 étudiants en Licence et d'un demi-groupe ou d'un groupe complet en DUT, en fonction des seuils de dédoublement et des besoins, si des moyens supplémentaires étaient attribués par l'Etat. A l'issue du dialogue de gestion avec le rectorat, une enveloppe globale de 15 ETP + l'équivalent de 15 ETP en heures complémentaires devrait être allouée, ce qui amène l'établissement à proposer des CAL augmentées pour ces filières, sauf pour les filières Science politique et AES dont la CAL est maintenue au niveau des admis de l'année dernière. Ces deux filières connaissent en effet une situation particulièrement tendue, le nombre d'admis ayant atteint, en l'absence de CAL contraignantes jusque-là, un niveau très élevé par rapport à la capacité d'encadrement de l'équipe pédagogique.

Pour ce qui concerne les attendus, les éléments pris en compte et les pièces demandées, Mme Franjé souligne que les équipes pédagogiques ont travaillé, malgré le calendrier contraint et la communication progressive et incertaine des éléments juridiques, à les définir dans un esprit de responsabilité, qui concilie exigence académique pour accéder aux formations et souci d'accueil de tous les lycéens à l'université. La plupart des formations (sauf Histoire, Histoire de l'art et STAPS qui s'en sont tenues aux attendus nationaux) ont opté pour une définition d'attendus locaux. Elles ont également (à l'exception des formations de droit, science politique et AES) défini les éléments à prendre en compte et les pièces demandées. Ces éléments ont été votés par les conseils de composante, à l'exception de ceux de la FSJPS (qui a voté les attendus mais pas les autres éléments) et des UFR de Psychologie, de DECCID (qui ont toutefois remonté le résultat du travail des équipes pédagogiques).

La synthèse de ces éléments a permis de définir le cadrage global des critères d'admission en L1 qui est soumis, , ainsi que les éléments spécifiques à chaque parcours, au vote de la CFVU.

L'ensemble de ces éléments devait être saisi dans la plateforme Parcoursup avant le 17 janvier ; il l'a été au 21 janvier (après l'obtention d'un report de quelques jours en raison de la fusion). Ils ont donc dû être affichés avant le vote de la CFVU, en raison du report de la séance prévue le 18 janvier suite à l'irruption dans l'amphithéâtre de personnes opposées à la réforme.

Au questionnement relatif à la possibilité de réduction des capacités d'accueil des formations de la FSJPS compte tenu de la taille des équipes pédagogiques et des locaux disponibles, Mme Franjé rappelle que les CAL ne pouvaient être inférieures au nombre d'admis de 2017, ce qui n'a pas permis de réduire les CAL de science politique, AES et droit, malgré de nombreuses discussions et négociations avec le Recteur qui arrête les capacités d'accueil. La FSJPS alerte sur sa situation critique en matière d'encadrement et de locaux. Il en va de même pour la FSSEP qui rappelle son impossibilité à mettre en place la réforme en l'absence de moyens supplémentaires.

Sur la question des modalités d'étude des dossiers de candidature, Mme Franjé précise qu'un accompagnement (formation, ateliers, appui administratif) des équipes pédagogiques sera mis en place pour mener à bien ce chantier. Elle indique qu'un module d'aide à la décision sera disponible dans Parcoursup et pourra être paramétré pour permettre des filtres automatiques mais il ne peut se substituer à un examen des candidatures par l'équipe pédagogique.

Les motions portées par les listes Synergies, SUNIR, FSU-CGT et UNEF sont ensuite lues par un élu de chaque liste. Un débat suit sur la possibilité d'élaborer une motion commune de la CFVU. En l'absence d'une motion commune élaborée par les listes en amont de la séance, il est décidé de les porter au vote une par une. La CFVU ne pouvant porter des mentions contradictoires, c'est la motion qui aura le plus grand nombre de voix qui sera considérée comme motion de la CFVU de l'université. Toutefois, il est laissée la possibilité de proposer une motion commune à la prochaine réunion de la CFVU si une convergence se dessine.

- **Projet de délibération sur les critères d'admission en 1^{er} cycle (adopté)**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (32 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
21	8	3

- **Éléments de la réforme par parcours de formation de l'Université de Lille (adoptés)**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (32 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
22	10	0

- **Motion proposée par :**

- ✓ **La liste SNESUP CGT**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (32 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
11	6	15

- ✓ **La liste SUNIR**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (32 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
10	6	16

- ✓ **La liste Synergies (adoptée)**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (32 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
22	8	2

- ✓ **La liste UNEF**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (30 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
6	9	15

Point 4 : Admission en master : cadrage global des conditions d'admission, capacités d'accueil et critères d'admission par mention de master

Mme Franjié indique que le cadrage global des conditions d'admission ainsi que les capacités d'accueil et les critères d'admission (en M1, en M2 pour les masters dérogatoires et en M2 pour les candidats avec accès dérogatoires) relatifs aux masters spécifiques à chacun des trois établissements ont déjà fait l'objet d'un vote dans les CFVU respectives des trois établissements,

après une présentation lors de la réunion conjointe des trois CFVU du 9 novembre 2017. La CFVU de l'Université de Lille prend acte du vote des trois commissions. Elle indique toutefois le changement de l'intitulé et de la capacité d'accueil du parcours de géographie, qui est en cours de restructuration.

Sont uniquement soumis à la discussion et au vote de la CFVU de l'Université de Lille les capacités d'accueil et les critères d'admission (en M1 et en M2 pour les candidats avec accès dérogatoires) des masters co-accrédités entre les trois anciens établissements qui doivent définir pour la campagne 2018 une capacité d'accueil et des critères d'admission communs.

Interpelée sur le devenir des étudiants de la licence de psychologie qui ne pourraient pas intégrer le master de psychologie qui ne sera plus dérogatoire à partir de la rentrée 2018 (admission en M1), Mme Franjié explique que la profession de psychologue est réglementée et que l'obtention du titre est notamment conditionnée à un stage de 500h. Cela oblige à calibrer la capacité d'accueil à 200 en M2 et à 270 en M1 désormais. Le problème se posait jusque-là pour les étudiants de M1 qui étaient nombreux à devoir intégrer d'autres masters de psychologie en France ou à se réorienter. Or, il est plus cohérent d'amener les étudiants à construire des parcours cohérents de master dès le M1. Un travail sur d'autres poursuites d'études et débouchés à l'issue de la L3 est actuellement mené par l'équipe pédagogique (métiers de la RH, etc.). Il est à noter qu'au niveau national, il y a eu peu de saisines en psychologie à la rentrée 2017. Les flux semblent s'être auto-régulés, la pression sur la filière n'étant pas la même selon les universités. Les redoublants de M2 n'auront pas à passer par la procédure d'admission, c'est, en vertu du règlement des études voté en 2017 dans les trois établissements, le jury qui prononce ou pas le redoublement.

- **Capacités d'accueil et critères d'admission des mentions co-accréditées et du master de géographie (modifié) (adopté)**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (32 votants)
Unanimité

Points 5 : Formation continue : tarifs

M. Coquempot, vice-président formation continue et alternance, présente les principes et les catégories des tarifs de de la formation continue. Le principe retenu est celui d'une reconduction pour 2018 des tarifs appliqués en 2017 dans les trois établissements. Un travail d'harmonisation des pratiques sera mené pour les tarifs 2019. Seuls les tarifs des formations courtes sont listés dans le document présenté. Les tarifs des formations diplômantes ne sont pas listés par formation mais par fourchette du coût horaire de la formation en fonction de sa nature, de son volume horaire et de ses besoins spécifiques. Les différentes modalités de financement de la formation professionnelle sont également exposées (CPF, DIF, CFP, contrat de professionnalisation, etc.). En l'absence de financement, l'université peut proposer une exonération partielle des frais de formation. Les décisions seront prises par une commission d'exonérations dont la composition et les critères de fonctionnement seront harmonisés sous peu et soumis à la CFVU.

La question de la représentation des usagers au sein de cette commission est posée. Elle sera traitée dans le groupe de travail chargé d'élaborer la composition de la commission d'exonération.

- **Tarifs de la formation continue (adoptés)**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (30 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
28	0	2

Point 6 : Commission d'harmonisation PRAG / PRCE : désignation de deux élus CFVU

Mme Franjié demande, parmi les membres enseignants de l'assemblée, lesquels souhaitent participer à la commission d'harmonisation PRAG/PRCE.

- **Les membres suivants de la CFVU sont proposés : Mme Emmanuelle Poulain-Gautret (collège B secteur LSHS) et M. Pascal Mariot (collège B secteur ST) (adoptés)**

Détail du Vote :

RESULTATS DU VOTE (31 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
28	0	3

Point 7 : Vie universitaire : composition et calendrier des commissions FSDIE (affaires sociales et projets étudiants)

Mme Cadet, vice-présidente vie étudiante, expose le règlement intérieur de la commission du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, qui prévoit que 6 étudiants élus de la CFVU (et 6 suppléants) soient désignés pour siéger dans les 2 commissions (Commission Projets et Commission Aide sociale). Les associations étudiantes ont été invitées à proposer des candidatures par binôme. Les calendriers des futures commissions ont été transmis pour information.

Un échange a lieu sur la possibilité de prévoir un principe de vote garantissant la représentation de l'ensemble des listes élues. Mme Franjié précise que le règlement de la commission dûment voté par les 3 CFVU en 2017 ne prévoit pas ce principe. Celui-ci a fait l'objet de discussions au sein du groupe de travail, incluant les élus étudiants des 3 établissements, chargé d'élaborer le règlement. Le principe a été retenu d'une représentation des élus étudiants à la majorité des voix et par liste représentée à la CFVU. Modifier les règles de vote en séance reviendrait à revenir sur un document voté. Elle propose de s'en tenir à cette règle et de faire un bilan au bout de quelques mois de fonctionnement des commissions FSDIE. Elle invite les élus à se mettre d'accord sur les binômes qu'ils souhaitent présenter au vote.

- **Désignation des élus étudiants de la CFVU dans les commissions FSDIE (12 représentants – 6 Titulaires et 6 Suppléants)**

Les binômes 2, 3, 5, 6, 8 et 9 ayant recueilli le plus grand nombre de voix sont élus à l'issue des votes détaillés ci-dessous.

- ✓ **Binôme 1 : Tit. Sullyman BOUDERBA – Sup. Charlotte HAMERS (UNEF)**

RESULTATS DU VOTE (25 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
10	13	2

- ✓ **Binôme 2 : Tit. Jeremy WILLIEZ – Sup. Louis BODELOT (Inter asso) (élu)**

RESULTATS DU VOTE (25 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
16	5	4

- ✓ **Binôme 3 : Tit. Antoine LASAK – Sup. Hugo DUPREZ (Inter asso) (élu)**

RESULTATS DU VOTE (25 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
15	8	2

- ✓ **Binôme 4 : Tit. Aliocha BERNARD – Sup. Héloïse ALLARD (Sud)**

RESULTATS DU VOTE (25 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
10	12	3

- ✓ **Binôme 5 : Tit. Edouard CORTOT – Sup. Camille LABBAYE (Inter asso) (élu)**

RESULTATS DU VOTE (25 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
15	8	2

- ✓ **Binôme 6 : Tit. Valentin GAPE – Sup. Cléa GARDIN (Inter asso) (élu)**

RESULTATS DU VOTE (25 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
15	8	2

- ✓ **Binôme 7 : Tit. Mathias CARPENTIER – Sup. Julie CHARPENTIER (UNI)**

RESULTATS DU VOTE (25 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
4	18	3

- ✓ **Binôme 8 : Tit. Marine ETIENNE - Sup. Anne-Laure BELLOCQ (Inter asso) (élu)**

RESULTATS DU VOTE (25 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
15	8	2

- ✓ **Binôme 9 : Tit. Margaux LEQUERTIER – Sup. Mathis FAUCHART (Inter asso) (élu)**

RESULTATS DU VOTE (22 votants)		
Voix « pour »	Voix « contre »	Abstention(s)
15	5	2

La séance est levée à 18h30. La question diverse de la Maison des étudiants est reportée à la prochaine CFVU.

Noms	Appartenance	Présent	Représenté	Absent
Vice-présidents				
Bureau élu				
Damien CUNY - Premier Vice-président		X		
Lynne FRANJIE - VP Formation		X		
Lionel MONTAGNE - VP Recherche				Abs - Excusé(e)
François-Olivier SEYS - VP Relations Internationales				Abs - Excusé(e)
Comité de direction				
Emmanuelle JOURDAN - VP Université citoyenne		X		
Pierre BOULET - VP Transformation numérique				Abs - Excusé(e)
Ghislain CORNILLON - VP Partenariats socio-économiques				Abs - Excusé(e)
Nour-Eddine OUSSOUS - VP Relations territoriales				Abs - Excusé(e)
Sandrine ROUSSEAU - VP Vie de campus				Abs - Excusé(e)
Georgette DAL - VP amélioration continue				Abs - Excusé(e)
Formation				
Vincent COCQUEMPOT - VP formation continue et alternance		X		
Sylvie DELMER - VP orientation et insertion professionnelle		X		
Christophe MONDOU - VP Innovatin pédagogique		X		
Relations internationales				
Kathleen O'CONNOR - VP Relations internationales Adjointe				Abs - Excusé(e)
Pauline RAVINET - VP Affaires européennes				Abs - Excusé(e)
Vie de campus				
Cécile CADET - VP Vie Etudiante		X		
Murielle GARCIN - VP Activités physiques et sportives		X		

Membres votants CFVU				
PERSONNALITES EXTERIEURES				
Annie LEYS	MEL			Abs - Excusé(e)
Viviane OLIVO	Fondation Crédit Agricole Nord de France			Abs - Excusé(e)
Monji ZIDI	French Tech Régionale	X		
COLLEGE A: Professeurs et assimilés				
Secteur LSHS				
Charles MERIAUX	SYNERGIES		M.Maurage	
Christine BRACQUENIER	SNESUP FSU		M.Maurage	
Secteur ST				
Denis PETITPREZ	SYNERGIES		Mme Leterme-Flament	
Bruno BASTIDE	SUNIR	X		
Secteur DS				
Claude Alain MAURAGE	SYNERGIES	X		
Marie Pierre LETERME-FLAMENT	SYNERGIES	X		
Secteur DJEG				
Nathalie CHUSSEAU	SYNERGIES		Mme Leterme-Flament	
Faridah DJELLAL	SUNIR		M.Bastide	
COLLEGE B: Autres enseignants				
Secteur LSHS				
Emmanuelle POULAIN-GAUTRET	SYNERGIES	X		
Nicole CHAPEL	SNESUP FSU	X		
Secteur ST				
Pascal MARIOT	SYNERGIES	X		
Marc RIBAUCCOUR	ALTERNATIVE SNESUP CGT	X		
Secteur DS				
Lieven ROBBERECHT	SYNERGIES	X		
Hayfa ZGAYA BIAU	SUNIR	X		
Secteur DJEG				
Annabel MARTIN-SALERNO	SYNERGIES	X		
Mathieu LE BESCOND DE COATPONT	SYNERGIES		Mme Martin-Salerno	
Collège BIATSS				
Nicolas DELARGILLIERE	SYNERGIES		Mme Poulain-Gautret	
Thomas DEGHAÏE	CGT UDL	X		
Christine LESAFFRE	SNPTES	X		
Laurence LEJEUNE	SUNIR	X		

Collège USAGERS				
Secteur LSHS				
Jeremy WILLIEZ	INTER'ASSO	X		
Marine ETIENNE	SNESUP FSU		M.Duprez	
Charlotte HAMERS	UNEF			Abs - Excusé(e)
Aliocha BERNARD	SUD SOLIDAIRES & ASSOS	X		
Secteur ST				
Mathis FAUCHART	INTER'ASSO		M.Williez	
Clémence DEVIN	INTER'ASSO		Mme Gardin	
Valentin GAPE	INTER'ASSO	X		
Alexandre LUCAS	UNEF		M. Boudierba	
Secteur DS				
Augustin CLERGIER	INTER'ASSO	X		
Cléa GARDIN	INTER'ASSO	X		
Hugo DUPREZ	INTER'ASSO	X		
Clémence PIERRON	INTER'ASSO			Abs - Excusé(e)
Secteur DJEG				
Edouard CORTOT	INTER'ASSO	X		
Camille LABBAYE	INTER'ASSO		M.Cortot	
Sullyman BOUDERBA	UNEF	X		
Mathias CARPENTIER	UNI: on agit, tu réussis!	X		

Membres de droit ayant voix consultative				
Ingrid ALFONSO FAISCA	Directrice Direction Vie Etudiante			Abs - Excusé(e)
Chritel BEAUCOURT	Directrice IAE			Abs - Excusé(e)
Stéphane BERTOLINO	Directeur Adjoint Observatoire	X		
Fatma BOUALI	Directrice IUT C	X		
Christine BRACQUENIER	Directrice UFR LEA			Abs - Excusé(e)
Martine CASSETTE	Directrice Observatoire	X		
Jean-Gabriel CONTAMIN	Doyen FSJPS		Mme Bruno	
Laurent CORDONNIER	Doyen FSES			Abs - Excusé(e)
Philippe CORDONNIER	Direction internationalisation des formations			Abs - Excusé(e)
Rachid DAHMANI	Directeur BAIP			Abs - Excusé(e)
Thierry DANQUIGNY	Directeur Direction Innovation pédagogique			Abs - Excusé(e)
Sabine DE BOSSCHER	Directrice UFR Psychologie			Abs - Excusé(e)
Bertrand DECAUDIN	Doyen Faculté de Pharmacie	X		

Franck-Olivier DENAYER	Doyen Faculté d'Ingenierrie et de Management de la Santé			Abs - Excusé(e)
Etienne DEVEAUX	Doyen Faculté Chirurgie Dentaire			Abs - Excusé(e)
Julie DEVILLE	Directrice UFR DECCID	X		
Jérôme FONCEL	Directeur UFR MIME	X		
Marie-Hélène FOSSE-GOMEZ	Directrice Institut du marketing et du management de la distribution			Abs - Excusé(e)
Didier GOSSET	Doyen Faculté de Medecine	X		
Bénédicte GAUTIER	Directrice Adjointe Direction Scolarité	X		
Dominique HERBET	Directrice Faculté LLCE			Abs - Excusé(e)
Jean JELTSCH	Directeur IFMI			Abs - Excusé(e)
Serge LAVIGNE	Directeur IUT B		Mme Jean	
Eric LECLERC	Directeur UFR de Géographie et Aménagement	X		
Catherine LENAIN	Directrice SUAIO			Abs - Excusé(e)
Véronique LEVEL	Directrice Direction Mobilités et Accords Internationaux	X		
Sylvianne LE VILLAIN	Directrice DIF	X		
Charles MERIAUX	Directeur Faculté SHAP			Abs - Excusé(e)
Guillaume PENEL	Doyen FSSEP			Abs - Excusé(e)
Thomas PETIT	Directeur FCA			Abs - Excusé(e)
Guy REUMONT	Directeur Polytech			Abs - Excusé(e)
Pierre -Marie ROBERT	DGS			Abs - Excusé(e)
Christophe VUYLSTEKER	Doyen FST	X		
Francois WAUQUIER	Directeur IUT A	X		
Francois ZALIK	Directeur Direction Scolarité	X		
Emmanuel PARISIS	Directeur CROUS		M. Simon	
Vincent DERAMECOURT	accesseur PACES	X		

ANNEXES :

Université de Lille CFVU du 25 janvier 2018

Motion proposée par la FSU et la CGT

La CFVU de l'université de Lille, réunie le 25 janvier 2018, exprime son attachement au principe législatif du libre accès des bacheliers à l'enseignement supérieur public, aujourd'hui remis en cause par la réforme envisagée dans le projet de loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Avant même que le Parlement se soit définitivement prononcé, que la loi et les modifications réglementaires afférentes soient publiées, le ministère, en toute illégalité, cherche à forcer les universités à mettre en place cette réforme dans le flou et dans l'urgence, au détriment de leurs autres missions. La CFVU rappelle, par ailleurs, que la loi de finance 2018 n'affecte même pas au programme 150 (recherche et enseignement supérieur) les 440 millions d'euros nécessaires pour compenser l'accueil de 38100 étudiant.e.s supplémentaires dans les établissements à la rentrée 2017. De plus, rien n'est prévu pour ouvrir les postes que notre université, comme d'autres, a été contrainte de geler (ex-Lille 1). Dans ce contexte budgétaire, les réponses aux vœux des élèves et la mise en place de parcours de formation individualisés ne peuvent intervenir sans effet sur les conditions de travail des personnels, notamment sans accroître leur temps de travail, alors même que le service de médecine de prévention est confronté à une grave insuffisance de moyens matériels et humains. Plus généralement, les premières informations concernant la mise en œuvre de la réforme font apparaître qu'il ne s'agit pas d'améliorer la réussite des étudiant.e.s mais bien d'instaurer une sélection brutale, par le recours à des critères opaques, et pour une bonne part cachés, et une orientation forcée. De ce fait, les futur.e.s bachelier.e.s vont être sélectionné.e.s selon des modalités qu'ils/elles vont découvrir au fur et à mesure, le ministère annonçant même qu'à partir du 21 août ils/elles n'auront qu'un jour pour décider de leur orientation. Si notre université a à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre, ce qui est l'esprit même du service public, elle ne peut atteindre cet objectif sans les moyens que le ministère refuse de lui octroyer depuis des années, n'ayant pas même hésité à ponctionner son fonds de roulement. Afin de défendre ce principe qui est l'essence de l'Université française, la CFVU de l'université de Lille refuse de voter des dispositions permettant l'application de la loi avant qu'elle ne soit promulguée et les textes d'application publiés. La CFVU demande au ministère que les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer ses missions de service public soient enfin donnés. Elle appelle enfin le CA, le comité technique et le CHSCT à adopter cette position, qui apparaît comme étant la seule responsable en cette période d'incertitude budgétaire et législative.

Université de Lille CFVU du 25 janvier 2018

Motion proposée par SUNIR

Nous tenons au nom de la liste SUNIR à émettre de fortes réserves concernant le projet Parcours SUP du ministère et proposons une motion demandant au gouvernement d'entendre nos inquiétudes et d'y répondre.

- l'examen des dossiers des candidats doit donner lieu à un classement qui de facto va mettre en jeu la prise en considération de leurs notes obtenues aux cours de leur année de terminale. Outre le fait que les conditions dans lesquelles va se mettre en place cet examen des dossiers posent de nombreuses interrogations sur la soutenabilité de la démarche dans l'état actuel des moyens humains et financiers, celui-ci se fait également sur les critères qui sont susceptibles d'être fluctuants selon les établissements.
- Les problèmes rencontrés par APB reposaient en grande partie sur le manque de capacités d'accueil de certaines filières des universités que le dispositif mis en place ne résout pas en l'absence de création de postes et d'augmentation des moyens.

Avant même l'adoption finale du projet, les universités doivent répondre à des attendus liés au projet en se basant juste sur des promesses budgétaires insuffisantes.

La démarche du ministère est un déni de démocratie à laquelle nous ne pouvons pas souscrire.

Université de Lille CFVU du 25 janvier 2018

Motion proposée par SynergieS

Proposition de motion de la CFVU au sujet de la mise en œuvre du projet de Loi Orientation et Réussite étudiante

Le projet de Loi Orientation et Réussite (ORE) représente une perspective intéressante permettant de mieux orienter les élèves du secondaire vers leur devenir étudiant et d'améliorer ainsi sensiblement de leurs chances de réussite dans le 1er cycle.

Toutefois, la mise en œuvre précipitée de ce dispositif hypothèque sa réussite.

Les universités sont contraintes de mettre en œuvre cette réforme – en particulier dans ses premières étapes (définition des attendus, des critères de classement et des capacités d'accueil pour la rentrée 2018) – dans un calendrier trop serré, en l'absence d'un cadre législatif stabilisé et d'une vision claire et durable des moyens pérennes dégagés pour cette réforme.

Les délais imposés, les informations parcellaires et erratiques du ministère, l'incertitude qui demeure sur la nature et le montant exact de l'attribution des moyens qui seraient nécessaires à l'augmentation des capacités d'accueil, à la mise en place des procédures d'admission et à la construction des parcours de remédiation, sont autant de conditions qui ne permettent pas de mettre en place une réflexion approfondie et sereine sur ce processus alors que les enjeux pédagogiques et sociétaux sont de taille.

Les membres de la CFVU de l'Université de Lille, veulent que cette réforme permette effectivement d'améliorer la réussite de tous les élèves et étudiants dans l'enseignement supérieur et affirment donc que cette réforme suppose :

- (1) de tenir compte des délais de réflexion nécessaire et maintienne donc une certaine souplesse dans la définition des attendus jusqu'au printemps ;
- (2) s'engage fortement, officiellement et de manière durable et irréversible sur les moyens humains et logistiques qui seront nécessaires pour (i) augmenter les capacités d'accueil, permettre (ii) une vraie analyse qualitative des dossiers et (iii) une vraie politique de remédiation.

C'est sous ces deux conditions suspensives que la CFVU de l'Université de Lille a accepté aujourd'hui d'instruire cette réforme.

Université de Lille CFVU du 25 janvier 2018

Motion proposée par l'UNEF - Le syndicat étudiant

La CFVU de l'université de Lille, réunie le 25 janvier 2018, réaffirme son attachement au libre accès des bachelier-e-s à l'enseignement supérieur public et regrette les nouvelles modalités choisies pour l'organiser. Alors que la loi « relative à l'orientation et à la réussite des étudiants » n'a pas encore été adoptée par le Parlement, le ministère oblige l'université à mettre en place une réforme dans le flou et l'urgence au détriment de ses autres missions. Il met une pression inacceptable sur le monde universitaire et sur les lycées, et crée une insécurité inacceptable pour des futurs bachelier-e-s qui vont être sélectionnés selon des modalités qu'ils vont découvrir au fur et à mesure. Les universités ont à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre. C'est là tout le sens de leur mission. Mais pour atteindre cet objectif, il faut des moyens que le ministère nous refuse depuis des années. Face aux manques de moyens, notre établissement ne pourra pas mettre en place, un accompagnement personnalisé des étudiants. En demandant aux universités de classer les candidatures étudiantes selon un nombre de critère, alors que les universités ont des capacités d'accueil limitées, le ministère s'apprête en réalité à mettre en œuvre une sélection qui ne dit pas son nom. Sous couvert d'une supposée personnalisation, c'est un changement complet de la politique d'accès des bachelier-e-s à l'enseignement supérieur qui est organisé. C'est un recul, et non un progrès social. La sélection des étudiant-e-s va de pair avec la mise en concurrence des établissements : comment ne pas voir que la réforme en cours vise à faire le tri entre les établissements dits « d'excellence » qui accueilleront les « excellents » étudiant-e-s et les « autres » établissements qui accueilleront les « autres » étudiant-e-s ? Afin de continuer à défendre le service public universitaire français, la CFVU de l'université de Lille refuse de mettre en place cette réforme de l'accès à l'université et réitère son appel au ministère afin que soient accordés aux universités les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer ses missions. Nous appelons les Conseils des autres établissements à adopter cette position qui nous apparaît la seule responsable en cette période d'incertitude législative.